



Oui au progrès social, Non à la provocation policière !

Paris, le 30 avril 2016 – 11h30

Jeudi 28 avril 2016, jeunes, étudiants, salariés du privé, du public, des retraités... défilaient pacifiquement contre la loi « Travail », certains d'entre nous ont été victimes de violences policières sur la place de la nation.

Les forces de l'ordre, à l'opposé de leur mission de protection et d'encadrement, ont réalisé un véritable « traquenard » à Paris, place de la Nation en fin de manifestation. Des manifestants, des militants syndicaux se sont retrouvés encerclés et ont été interpellés, ne leur laissant aucune possibilité de disperser le cortège dans le calme.

Ainsi, un de nos militants de la CGT-RATP, membre de la direction du syndicat, connu de tous comme quelqu'un de mesuré et de responsable a été arrêté. À cette heure, il se trouve toujours en garde à vue alors qu'il tentait, lors de la dispersion du cortège, de s'interposer pour protéger une jeune fille de la charge policière.

D'autres militants de la CGT, se retrouvent dans cette situation et risquent peut-être de la prison ferme... Ces situations sont inadmissibles, nous les condamnons fermement !

Défendre nos droits, porter notre aspiration à une société plus juste ne fait pas de nous des criminels. Le gouvernement devrait en prendre la mesure, se rappeler de l'histoire sociale qui est la nôtre en France, et utiliser ses moyens pour lutter contre les véritables voyous en « col blanc » qui saignent notre société.

Nous condamnons fermement les arrestations et les gardes à vue sommaires, tout autant que les comparutions immédiates qui ont lieu dans ce cadre, signe d'une justice expéditive qui veut mettre au pas celles et ceux qui oseraient dire non à cette politique de recul sociale sans précédent.

Ces arrestations sont injustifiées et les accusations sont mensongères. Nous exigeons l'abandon des poursuites judiciaires et la libération des personnes arrêtées.

Nous devons pouvoir manifester dans de bonnes conditions et en toute sécurité. Les forces de l'ordre et les services de l'État doivent assurer la protection de tous les citoyens et ne pas tenter, par des dispositifs dangereux et des actes violents, de discréditer les mouvements sociaux qui restent d'ampleurs, qui revendiquent le retrait du projet de la loi « Travail » et portent l'ambition d'un véritable Code du travail du 21^{ème} siècle, protecteur et de haut niveau social pour les salariés actuels et les générations futures.